

## AVIS DE COURSE

### 40<sup>ème</sup> TROPHEE CONILL – PARIS STAR

Du vendredi 30 octobre au dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020

Epreuve Nationale – Grade 4

La Seine, Bassin olympique de Paris-Meulan (Yvelines) – à 30 km de Paris

Organisé par le CERCLE DE LA VOILE DE PARIS, créé en 1858

Tél : 01 34 74 04 80 - Adresse mail [contact@cercledejavoiledeparis.fr](mailto:contact@cercledejavoiledeparis.fr)

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### PRÉAMBULE

Les prescriptions de la FFVoile – Commission régionale d'arbitrage de l'Ile de France s'appliquent.

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter :
- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,
- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;
- est conscient :
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la COVID-19, - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;
- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux **de la classe STAR.**

- 3.2 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire obligatoirement**, avant le 24 octobre 2020 :
- soit : en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par courriel à Marie Thérèse Jourdas [regates@cercledelevoiledeparis.fr](mailto:regates@cercledelevoiledeparis.fr),
  - soit : en remplissant le formulaire en ligne, en cliquant sur le lien internet suivant :

[Remplir dans Google Forms](#)

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de mesure du bateau.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - **un justificatif d'assurance** valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS D'INSCRIPTION A PAYER

Les droits requis sont de 150 euros par bateau, comprenant les frais d'inscription, le dîner pour l'équipage (barreur et équipier) et Open bar pour les 3 jours. La participation au dîner par accompagnateur supplémentaire est de 25 euros.

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription et frais :  
Vendredi 30 octobre 2020 de 9h30 à 12h30 mn et samedi 31 octobre entre 9h00 et 9h45 mn.
- 5.2 Jauge et contrôle :  
Les bateaux doivent être en possession d'un certificat de jauge valide à disposition le jour de l'inscription ou enregistré au Central Office de l'ISCYRA.

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe)	Briefing
30/10/2020	14h00	Star	<b>13H00</b>
31/10/2020	10h30	Star	<b>9H45</b>
1/11/2020	10h00	Star	<b>9H15</b>

- 5.4 Courses à suivre.  
Le dernier jour de courses, 1/11/2020, pas de départ après 14h et priorité au grutage pour les équipages extérieurs. Remise des prix prévue à 15h.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :  
- *disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.*

7. **LES PARCOURS** : Les parcours seront de type construit.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 **3** courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand **4** à **7** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Points a Minima de l'annexe A*

9.4 Un jugement semi - direct sur l'eau pourra être mis en place, ses modalités d'application seront définies dans les instructions de course. Cela n'empêchera pas aux concurrents de suivre la procédure normale de réclamation, en cas d'incident non vu sur l'eau par le Jury.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

1. Les bateaux peuvent avoir une VHF à bord pour écouter les signalisations afférentes au trafic des péniches, émises par le Comité de Course ou par le bateau de sécurité. Un canal dédié sera communiqué avant la course.
2. Il est rappelé que l'usage d'une VHF est légalement réglementée. L'utilisation de téléphones cellulaires est interdite sauf en cas d'urgence.
3. Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 12. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course :  
Président du Jury :  
Juge :

Frédéric BERTIN  
Baptiste VERNIEST  
Thomas LE FRECHE

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

**Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux : Tél 01 34 74 04 80,**

✉ [commissaire@cerclodelavoiledeparis.fr](mailto:commissaire@cerclodelavoiledeparis.fr)

**Capitaine de la Flotte de Paris : Thibault Le Court de Beru, [tdb@declittraining.com](mailto:tdb@declittraining.com),**

**Secrétaire de la Flotte de Paris : [olivier.guerin92@gmail.com](mailto:olivier.guerin92@gmail.com) 06 09 04 40 47**

### ➤ Restauration :

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures,

Déjeuner au self-service du club house : vendredi, samedi et dimanche à partir de 12 h 30.

Vendredi soir : Open bar de 18h30 à 20h. Dîner à 20h (15 €).

Samedi soir : Open bar de 18h30 à 20h. **Dîner officiel** des équipages à 20 h (tenue Club) prix inclus dans les frais pour l'équipage et 25 € pour les accompagnants.

### Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni.

Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 30 euros la nuit

Réservation à l'avance auprès d'Olivier Guérin, Secrétaire de la Flotte Paris, 06 09 04 40 47, [olivier.guerin92@gmail.com](mailto:olivier.guerin92@gmail.com) .

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):